

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 MAI 2025 à 19 H 30 en mairie**

Présents : Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX, Frédéric CHAUX, Anne-Laure SEUX

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Frédéric CHAUX

Anne-Laure SEUX

Mandataires

Odile MASSON

Philippe GREGOIRE

Baptiste BON

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 9 mai 2025

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Approbation des admissions en non-valeur pour un montant de 287,70 €.

APPROBATION A L'UNANIMITE

CONVENTION TRIPARTITE POUR LA LECTURE

Approbation de la convention tripartite entre le Département, LFA, et la commune, permettra la conduite d'une politique de lecture plus pertinente avec une meilleure articulation des périmètres d'intervention des partenaires.

APPROBATION A L'UNANIMITE

CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE LOGICIEL « REMOCRA »

Approbation de l'adhésion au logiciel REMOCRA du SDIS concernant la Défense Extérieure contre l'Incendie.

APPROBATION A L'UNANIMITE

ANNULATION D'UNE DELIBERATION

Lors du dernier conseil municipal, nous avons pris une délibération souhaitant maintenir les rémunérations des personnels en arrêt maladie, contrairement à la loi récente.

Le Contrôle de légalité de la Préfecture a retoqué notre délibération, relative au maintien de la rémunération des personnels en arrêt maladie, contrairement à la loi et nous devons donc l'annuler.

APPROBATION A L'UNANIMITE

CREATION D'UNE REGIE POUR LA CANTINE ET LE PERISCOLAIRE

Approbation de la création d'une régie pour permettre le règlement en espèces de la cantine et du périscolaire.

APPROBATION A L'UNANIMITE

REMPLACEMENT STATUE DE LA VIERGE

Approbation du principe de remplacement de la statue

1 ABSTENTION (Lucie IMBERT) - 13 POUR

DEVIS :

- NETTOYAGE DU CAVEAU PROVISoire : AFMF pour un montant de 3 409 €

APPROBATION A L'UNANIMITE

- ELIMINATION ARBRES COUR ECOLE :
 - o BAYLE TP pour un montant de 4 592,52 €
 - o RIVOIRE paysages : 1 644,00 €

SUJET REPORTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00